

Commune de Pont-de-Poitte
COMPTE RENDU de la réunion ordinaire du conseil municipal du
Mardi 13 octobre 2020

Le conseil municipal, légalement convoqué le 7 octobre, s'est réuni le mardi 13 octobre 2020 à 20h30, en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Christelle Deparis-Vincent, maire.

Présents : DEPARIS-VINCENT Christelle maire, MARQUES Patrick 1^{er} adjoint, PERNOT Daniel 2^{ème} adjoint, BUISSON Daniel 3^{ème} adjoint, BALLAND Pierre, CABOCHE Nadine, DEVAUX Antoine, GAILLARD Nadine, GAVAND Jérôme, MEDIGUE Daniel, MICAUD Eric, ROMAND Virginie, conseillers.

Absents excusés : KOLLY Graziella pouvoir à M. Patrick MARQUES, REVOL Pierre,

Absents non excusés : GIRO Pierre

Désignation du secrétaire :

Mme Nadine Caboche a été élue secrétaire de séance à l'unanimité des présents.

1. Approbation du Compte Rendu de la réunion du Conseil Municipal du 8 septembre 2020 :

Le compte rendu du 8 septembre 2020 est approuvé à l'unanimité,

2. Point par M. Patrick MARQUES 1^{er} adjoint

2.1 Marché de Noël

Une réflexion est en cours entre commerçants, associations et artisans/producteurs, pour l'organisation d'une manifestation le 12 décembre 2020, sur la place de la Fontaine, sous réserve d'autorisation liée à la crise sanitaire.

Préparation des décorations de Noël et installation fin novembre par le Comité d'animation.

2.2 Réunion des Associations

La réunion des associations aura lieu le mardi 10 novembre (sous réserve mesures sanitaires) afin d'établir leurs besoins et calendrier 2021.

3. Point par M. Daniel PERNOT 2^{ème} adjoint

3.1. Point Antenne Relais

Possibilité d'installation derrière le cimetière, un échange possible de terrain derrière le cimetière pourrait être réalisé avec Eric MICAUD. Un test de radiophonie 4G aura lieu par survol de la zone par un drone.

3.2. Devis bordures, devis busages

- Devis Bordures : 3 devis sont présentés pour réfection des bordures de trottoirs en granit route d'Orgelet, côté gauche en montant, sur 60m.

Le conseil retient la proposition la moins disante de Eiffage pour un montant de 7459,20€ TTC et autorise Mme le maire ou à défaut le 2^{ème} adjoint à signer le devis.

- Devis busage :

Afin de réhabiliter le passage dans le communal derrière le terrain de pétanque un busage du fossé sur 6m en diamètre 500, est envisagé. 4 devis sont présentés, le conseil retient l'entreprise Goyard moins disante pour 2071,68€ TTC, et autorise Mme le maire ou à défaut le 2^{ème} adjoint à signer le devis dès que l'on aura l'aval de l'Office français de la Biodiversité.

3.3. Devis EGC barrière

Le conseil valide le devis de l'entreprise EGC pour la fourniture de 16m de barrière composite en remplacement des barrières bois détériorées, pour 1002,14 € TTC. La pose sera effectuée par les employés communaux. Installation d'un retour ultérieurement dans le cadre d'un aménagement d'ensemble du secteur (parking, chalet, Foyer).

3.4. Projet résidence Ages et vie et parcelles à construire :

Il convient de refaire le plan de financement puisque la DST relance (conseil départemental) ne peut pas être cumulable avec la DETR. M. DECHARRIERE, en charge des dossiers de subventions nous demande donc de redéposer le dossier selon le plan de financement suivant :

DETR : 30 % sur l'ensemble du dossier **soit 15948,90 €**, pas de DST.

L'agence de l'eau a également été consultée mais ne finance pas l'extension de réseau.

A l'unanimité le conseil valide le nouveau plan de financement et le nouveau dépôt du dossier.

Une délibération sera prise.

3.5. Plateau multisports

Les dossiers de subvention sont réputés complets. Le conseil attend les notifications avant de signer le devis. 3 entreprises ont répondu, pour une structure qui sera de 24 X 12 m environ, et comprendra 2 cages de hand, 2 paniers de baskets intérieurs, et 1 extérieur, 4 cages de foot brésilien -sur le côté-, et des poteaux pour filet tennis ou volley avec entrée PMR sélective. Le projet est prévu pour le printemps 2021.

3.6. Travaux réalisés par les agents techniques

- Nettoyage divers : parcelles derrière le stade, taille des haies, élagage des platanes
- Travaux sur le parking du local technique permettant également un meilleur stationnement des kinés.

- Installation guide de circulation rue des artisans/rte d'Orgelet

A venir :

- Rallongement de la plateforme des containers à verre sur Rue de la Gare et création vers le cimetière
- Etanchéité du fond du lavoir à Blesney
- Balayage des rues

Autres travaux : Le SIDEC propose l'isolation des combles de la mairie. Il faudra au préalable traiter les poutres. Le conseil à l'unanimité valide la démarche et autorise Mme le maire ou à défaut les 1^{er} et 2^{ème} adjoints à déposer un acte de candidature. Une délibération sera prise.

4. Point par M. Daniel BUISSON 3^{ème} adjoint

4.1. Point urbanisme dossiers en cours, depuis le dernier conseil municipal (8/09/20)

<ul style="list-style-type: none"> - 14 demandes de travaux acceptés (par arrêté ou par DNO : déclaration de non opposition) - 1 demande de travaux en attente de pièces complémentaires et 2 en cours d'instruction 	<ul style="list-style-type: none"> - 1 permis de construire refusé, et 2 en attente (pièces complémentaires) - 2 permis de démolir acceptés (Blesney et ZA) - Permis d'aménager Maison pour Tous accordé au Pré de la Frérie
--	---

4.2. Demande acquisition parcelle par M. Jacques HERVE

Cette parcelle présente un caractère naturel et humide avec un rôle de zone tampon pour le hameau de Poitte, le conseil municipal s'étant rendu sur place lors de la réunion de travaux, , décide à l'unanimité de ne pas donner suite à cette demande.

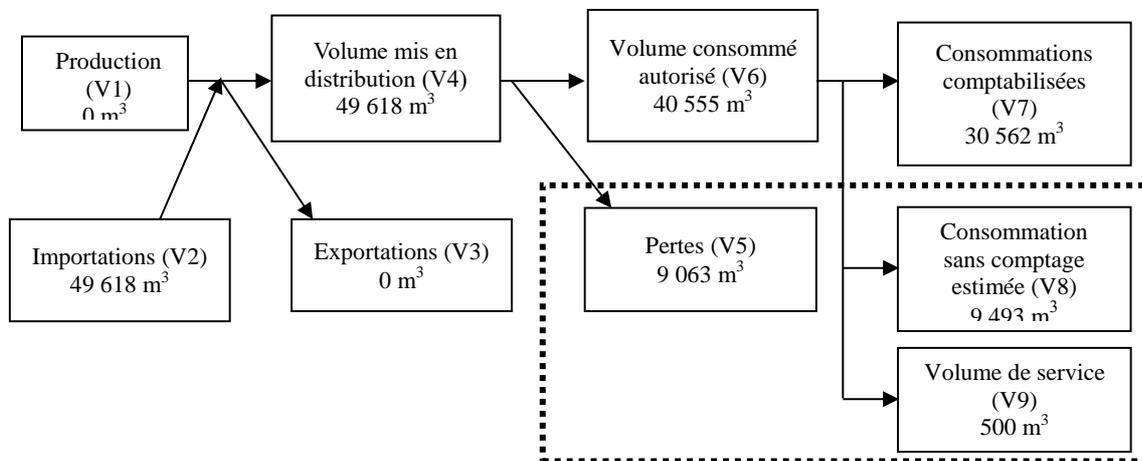
5. Eau et Assainissement

5.1. Approbation RPQS 2019 et rapport d'activité

Mme le maire présente les Rapports sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) pour l'eau et l'assainissement.

Eau :

Fait marquant : changement de délégataire au 1^{er} janvier 2019, Le transfert de délégation entraine l'apparition d'un volume important de consommation sans comptage sur 2019, provenant du décalage de facturation lors du passage Veolia à Sogedo et des estimations de consommation surestimées par Véolia en décembre 2018 par rapport au relevé de consommation puisque le rendement du réseau en 2019 est de 81,7% ; supérieur à celui de 2018 (80,3%). La qualité de l'eau est toujours satisfaisante.



Facture type 120m3 EAU	Au 01/01/2019 en €	Au m3	Au 01/01/2020 en €
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	10,00		10,00
Part proportionnelle	51	0.425/m3	51,00
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité	61		61,00
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	25,00		25,00
Part proportionnelle	111,60	0.93/m3	111,60
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant au délégataire	136,60		136,60
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	7,51	0.0626/m3	7,51
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	32,40	0.270/m3	32,40
TVA	13,06	5,5%	13,06
Montant des taxes et redevances pour 120 m³	52,98		52,98
Total	250,58		250,58
Prix TTC au m³	2,02		2,02

Assainissement collectif :

Fait marquant : le changement de délégataire au 1^{er} janvier 2019.

La qualité du traitement des eaux usées est bonne par contre nous sommes toujours défaillants en collecte des eaux usées suite à la trop grande rentrée d'eau claire. La situation devrait sensiblement s'améliorer à compter de 2020 grâce à la mise en séparatif de la ZA et surtout en 2022 avec la mise en séparatif de Poitte.

Facture type 120m3 ASSAINISSEMENT	Au 01/01/2019 en €	Au 01/01/2020 en €
Part fixe annuelle commune	0,00	0,00
Part proportionnelle commune	51,60 (0.43 €/m3)	75,60 (0.63€/m3)
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant à la collectivité	51,60	75,60
Part fixe annuelle	25,00	25,00
Part proportionnelle	138,00 (1.15€/m3)	138,00 (1.15€/m3)
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant au délégataire	163,00	163,00
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18,00	18,00
TVA	23,26	25,66
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	41,26	43,66
Total	255,86	282,26
Prix TTC au m³	2,13	2,35

Les RPQS sont validés à l'unanimité et seront transmis à SISPEA.

Les délibérations seront prises.

5.2. Convention avec l'Agence de l'Eau

Mme le maire rappelle que la compétence assainissement collectif est depuis le 1^{er} janvier 2020 transférée à la communauté de communes. Elle rappelle les programmations de travaux suivantes sur la commune :

- Assainissement : mise en séparatif du hameau de Poitte en 2022, validé par la DDT
- Eau potable : rénovation du hameau de Poitte jugé comme prioritaire au niveau de la programmation d'amélioration de réseau présentée par VEOLIA et approuvé par la mandature précédente.

Mme le Maire rappelle que compte tenu de l'étroitesse de la voirie sur le hameau, de l'économie engendrée, le conseil municipal avait prévu de mener ces travaux de façon simultanée afin de ne pas avoir à creuser 2 fois la chaussée.

Après présentation :

- du programme de travaux inscrit au contrat relatif au rattrapage structurel des collectivités territoriales présentes en Zone de Revitalisation Rurale, avec Terre d'Emeraude et l'Agence de l'Eau,
- de la convention ZRR avec l'Agence de l'Eau permettrait de subventionner à 70 % les travaux d'assainissement (compétence TEC) et d'eau potable sur Poitte ;

Le conseil municipal :

- Réaffirme sa volonté de réaliser les travaux sur les réseaux d'eau potable et assainissement en 2022 à Poitte de façon simultanée,

- Approuve la programmation présentée sur la convention ZRR et le financement à hauteur de 70 % par l'Agence de l'eau sur la mise en séparatif et la rénovation du réseau eau potable à Poitte
- Autorise le Maire ou à défaut le premier adjoint à signer la convention ZRR avec l'agence de l'eau et tout document s'y rapportant.

Une délibération sera prise.

5.3. Gestion des boues de la station d'épuration : informations sur réunion du 01/10/2020

Mme le maire relate la réunion qui s'est tenue en mairie le 1^{er} octobre en présence de la Chambre d'Agriculture et les représentants de Terre d'Emeraude Communauté (agents et vice-président en charge de l'assainissement) sur la gestion des boues de la station ; le silo de la station d'épuration étant presque plein. Bien que la commune ait obtenu une dérogation du CIGC pour pouvoir continuer à épandre sur les champs jusqu'à la validation européenne de la réforme du cahier des charges l'AOP Comté, qui interdira l'épandage des boues sur les parcelles en AOP, les mesures gouvernementales de gestion de la crise sanitaire liée à la COVID 19 interdisent tout épandage de boues non hygiénisées. La solution retenue pour la station de Pont de Poitte est la déshydratation lente des boues du silo avant transfert en Côte d'Or pour mise en compostage. Le procédé est à valider par la police de l'eau, et l'Agence de l'Eau qui finance par ailleurs le surcoût (environ 27 000€). Les travaux débuteraient 1^{ère} semaine de novembre et mobiliseront une partie du parking du port.

6. Affouage campagne 2021

Suite à la réunion avec l'ONF le 9 octobre 2020, Messieurs Daniel Pernot et Pierre Balland présentent la campagne d'affouage 2020/2021 qui portera dans un premier temps sur le nettoyage des parcelles de régénération naturelle de chênes sur parcelles 5, 8R, et 19R.

Ils présentent le règlement spécifique qui doit être adopté, compte tenu de la nécessité de préserver les jeunes pousses de chênes : cloisonnements à respecter et délais (coupes impérativement terminées au 15/04/2021), pour enlèvement au plus tard le 31/08/2021 (bois en bord de cloisonnement ou chemin).

Sont proposés comme garants : Daniel PERNOT – Pierre BALLAND – Yves REVOL –

Le conseil valide à l'unanimité la désignation des garants, les parcelles destinées à l'affouage et le règlement d'affouage. Les délibérations seront prises.

7. Délibération location cabinet partagée

Il convient de délibérer pour permettre une location à la journée du cabinet sans prendre, pour chaque nouveau candidat, une nouvelle délibération et ainsi autoriser Mme le maire à procéder à toute nouvelle location selon le tarif délibéré et les modalités définies dans la convention de gestion et les précédentes délibérations avec les communes de Mesnois et Patornay. Les maires de Mesnois et Patornay étant d'accord sur le principe leur conseil aura à prendre une délibération similaire.

Le conseil valide également la location d'une journée supplémentaire à l'infirmière Azalée dans les mêmes conditions que précédemment.

Compte tenu de la crise il est prévu l'achat d'un distributeur automatique de gel hydro-alcoolique, le gel sera inclus dans les charges de locations comme les autres produits de désinfection utilisés.

Il convient d'assurer un ménage quotidien, une personne devra être recrutée pour un ½ h/jour.

Le conseil valide à l'unanimité la journée de location supplémentaire au cabinet Azalée et autorise Mme le maire ou à défaut le 1^{er} adjoint à louer toute autre journée dans les mêmes conditions, ainsi que procéder à l'achat du distributeur de gel et à la création de poste pour le ménage. Les délibérations seront prises.

8. Délibérations à prendre pour Terre d'Emeraude Communauté

8.1. Nouveaux statuts Terre d'Emeraude Communauté : actif Vouglans

Des discussions sont engagées depuis plusieurs mois avec le conseil départemental qui céderait à l'euro symbolique à Terre d'Emeraude Communauté, les infrastructures autour du lac de Vouglans (sauf Bellecin et Maisod), ce qui permettrait d'avoir une gestion de proximité. Il convient de modifier en conséquence les statuts de Terre d'Emeraude Communauté.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette modification de statut. Une délibération sera prise.

8.2. Désignation représentant CLECT

Le conseil désigne Mme Christelle DEPARIS-VINCENT comme membre titulaire de la CLECT.

Une délibération sera prise

8.3 Compétence tourisme : une étude avec des ateliers est en cours pour définir la stratégie touristique de la communauté de communes en lien avec la reprise des actifs de Vouglans (ports et campings sauf Bellecin et Maisod). Il est à noter le poids primordial du tourisme sur la vie économique et sociale de notre territoire.

9. Questions diverses

9.1. Courrier demande installation food truck

Le conseil répond favorablement à cette demande, les vendredis uniquement durant la période estivale.

9.2. MAM (Maison d'Assistants Maternelles) – demande courrier du 23/08/2020

Lecture du courrier de demande d'un local pour l'installation sur la commune d'une MAM.

Le conseil n'est pas favorable à cette demande, au vu de la présence suffisante d'assistantes maternelles sur la commune. Il n'y a pas non plus de locaux communaux disponibles actuellement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30.

Pour tous renseignements complémentaires à propos de ce compte rendu, n'hésitez pas à contacter le secrétariat de Mairie ou Madame le Maire.